

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES, convoquée pour 12 heures, le mercredi 29 novembre 2023, à la salle L'Opale, sise au 510, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents(es) : Monsieur Pierre Lortie, Maire suppléant
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3
Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Sont absent(es) : Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6

Sont également présents :
M. Michaël Tremblay, directeur général
Mme Marie-Claude Sénéchal, directrice générale adjointe
M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale

CONSTAT DE QUORUM

Il y a constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

Conformément à l'article 327 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), lorsqu'il y a absence de quorum, deux membres du conseil peuvent ajourner une séance à une date ultérieure, trente minutes après que le défaut de quorum ait été constaté.

À 12 h 30, M. Pierre Lortie, maire suppléant, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023 n'est pas atteint et qu'en conséquence, le conseil municipal ne peut pas délibérer.

Les membres présents conviennent que la séance extraordinaire soit ajournée et que les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023 soient reportés à la séance extraordinaire du vendredi 1^{er} décembre 2023, à 12 heures, à l'hôtel de ville situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Un avis spécial sera signifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents.

Copie originale signée

Pierre Lortie, maire suppléant

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale